



Avenant n° 1 à la convention de délégation du 4 novembre 2020

Publiée le 4 novembre 2020 sur data.gouv.fr

Entre

Le Ministère de la Culture

Adresse : 3 rue de Valois, 75001 Paris

Représenté par Luc ALLAIRE, Secrétaire général du ministère de la Culture,

Ci-après dénommée « le délégant »,

Et

La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

Adresse : 20 avenue de Ségur - TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,

Représentée par Xavier ALBOUY, Directeur interministériel du numérique par intérim,

Ci-après dénommée « le délégataire » ou « la DINUM »

Préambule

Le Ministère de la Culture et la DINUM ont signé une convention le 4 novembre 2020 portant sur la création d'un incubateur au sein du ministère de la Culture.

Le présent avenant vient modifier le 3^{ème} paragraphe de l'article 5 de la convention pour l'exécution financière de la délégation comme suit :

Références CHORUS	
Centre de coût	CCCSG21075
Centre financier	0224-CSCC-ANUM
Activité	022403080202
Domaine fonctionnel	0224-07-13

Fait à Paris, le 25 MAR. 2022

Le délégant
La Directrice,
Secrétaire générale adjointe

Aude ACCARY-BONNERY

Le délégataire,
Xavier ALBOUY
directeur de la DINUM par intérim,